



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2023

Mise en place du Point de Rencontre d'Urgence (PRU) : achat d'une génératrice et d'un tableau électrique pour CHF 21'000.-

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Situation

En lien avec la situation de pénurie en ressources énergétiques engendrée notamment par la guerre en Ukraine, les autorités fédérales et cantonales ont élaboré des stratégies de gestion de crise en fonction des éventuelles lacunes dans l'approvisionnement des diverses sources d'énergie.

Parmi les principales mesures préconisées par le Canton figure la mise en place d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) qui peut aussi se révéler utile en cas de catastrophe naturelle, sanitaire, chimique, nucléaire, ...

A quoi sert un PRU?

- Le PRU est un lieu polyvalent de proximité qui accueille la population touchée en cas d'événement.
- En cas d'évacuation, les personnes dans l'incapacité de quitter la zone menacée ou sinistrée par leurs propres moyens peuvent se rendre au PRU.
- En dehors des évacuations, le PRU peut aussi servir de lieu d'échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication ne fonctionnent plus, pour la distribution d'eau potable lors de situations d'urgence ou pour répondre à d'autres besoins de base.

Le PRU est géré et exploité par les autorités communales. La Municipalité de Montpreveyres a décidé de placer le PRU dans les locaux de l'administration communale, rue du Village 10, bâtiment dans lequel se situent aussi les principaux abris de protection civile du village et un défibrillateur.

Source en énergie autonome déterminante

Le Canton (ORPC) a mis en place des procédures, donné des recommandations, distribué des bulletins réguliers d'information, mis à disposition des communes des moyens de télécommunication secours (POLYCOM et VHF) avec les batteries appropriées, une signalétique «PRU» (oriflammes, gilets). Trois personnes de la Municipalité et du personnel communal ont, en outre, suivi un cours radio donné par l'ORPC.

Au-delà de tous les avantages que peut fournir une installation déjà fonctionnelle telle que l'administration communale, il est absolument indispensable de pouvoir pallier à toute panne ou coupure dans l'alimentation électrique. Seule l'installation d'une génératrice permet de répondre rapidement à une défaillance subite du réseau électrique, surtout si elle doit se prolonger.

La Municipalité a porté son choix sur un modèle de groupe électrogène suffisamment performant (30 kVA) afin de pouvoir aussi être utilisé hors situation de crise, dans le cadre de manifestations villageoises par exemple.

